

Genève, le 6 décembre 2024

FlowBank SA, en liquidation Circulaire aux créanciers n°2

Madame, Monsieur,

La présente circulaire vise à informer les créanciers de FlowBank SA, en liquidation (**FlowBank** ou la **Banque**) de l'état d'avancement et des mesures entreprises à ce jour par Walder Wyss SA, succursale de Genève (les **Liquidateurs**) dans le cadre de la procédure de faillite de FlowBank.

1. Paiement des dépôts privilégiés

Au 30 novembre 2024, les Liquidateurs ont remboursé 6'228 comptes pour un montant total de CHF 49'718'450.19, soit un pourcentage de 93.1 du montant total des dépôts privilégiés.

Le processus de remboursement des dépôts privilégiés suit son cours, étant précisé que 2'609 clients n'ont toujours pas réclamés leurs dépôts privilégiés.

2. Transfert des titres aux clients

Le transfert des titres se poursuit. Il est important de rappeler que ce processus exige beaucoup d'efforts de coordination entre les parties prenantes et prend du temps. En effet,



les Liquidateurs travaillent avec l'infrastructure existante de la Banque, laquelle ne contient pas de système *core banking* ni de processus automatisé facilitant le transfert des titres.

Au 30 novembre 2024, 12'519 lignes de titres¹ ont été transférées.

Afin de faciliter la mise en place et le fonctionnement de la plateforme de vente des titres (voir section 3 ci-dessous), les transferts des titres ont brièvement été suspendus du 17 au 30 octobre 2024, à la demande de la banque dépositaire.

3. Vente des titres

Afin d'accélérer le processus de restitution des titres, un système permettant aux clients de vendre les titres qu'ils détiennent auprès de la Banque, par le biais de la plateforme e-banking de FlowBank, a été mis en place dès le 14 octobre 2024. En attendant le versement du produit résultant de la vente des titres, celui-ci est déposé sur le compte ségrégué AAAXXXX.099, et ne fait pas partie de la masse en faillite.

Une fois l'intégralité des positions vendues, les clients peuvent demander via la plateforme e-banking à ce que le produit de la vente soit versé en EUR ou en CHF (selon leur choix) sur le compte auprès de l'établissement bancaire qu'ils auront désigné. Le transfert des liquidités s'effectue normalement en quelques jours.

Initialement disponible jusqu'au 15 novembre 2024, la possibilité offerte aux clients de vendre leurs titres a été prolongée jusqu'au 22 novembre 2024 compte tenu du succès rencontré. Passé cette date, la vente de titres n'est plus possible.

Au 30 novembre 2024, 15'462 lignes de titres ont été vendues.

En tenant compte à la fois des transferts et des ventes de titres, 27'981 lignes de titres ont été distraites sur un total de 39'640 lignes de titres et 4'376 clients sur 6'281 ont vendu ou transféré une partie ou la totalité de leurs titres.

4. Cas de figure des détenteurs d'actions fractionnées et de comptes en débit

Les Liquidateurs vous informent qu'un régime spécial s'applique aux détenteurs d'actions fractionnées.

En raison de la nature des actions fractionnées, il n'est pas possible de les transférer à une autre institution financière, comme indiqué à l'article 4.1 du document intitulé « Négociation de Fractions d'Actions Conditions Générales ». Par conséquent, les actions

¹ Une ligne de titres correspond à chaque type d'instrument financier détenu par un client spécifique. Un client détenant 1 action X et 100 actions Y détient deux lignes de titres.



fractionnées doivent être vendues. Un courriel avec la marche à suivre a été envoyé aux clients concernés.

Par ailleurs, les clients dont la somme des liquidités, toutes devises comprises, déposées sur tous les comptes qu'ils détiennent auprès de la Banque (AAAXXXX.001, AAAXXXX.098 et AAAXXXX.099) présente un solde négatif ont été informés que, conformément aux Conditions générales de la Banque, cette dernière vendra une partie des titres détenus sur ce compte afin de régulariser la situation des clients en question.

5. Inventaire des actifs

L'inventaire des actifs au 13 juin 2024 à 8h00 peut se résumer comme suit :

Type d'actif	Valorisation (CHF)
1. Liquidités	240'278'019.49
1.1 Avoirs déposés auprès de la BNS	173'127'280.05
1.2 Avoirs déposés auprès d'autres banques	46'234'043.20
1.3 Avoirs déposés auprès de <i>brokers</i>	20'916'696.24
2. Autres créances et actifs tangibles	181'479'079.08
Total	421'757'095.57

Cet inventaire est provisoire dans la mesure où (1) différentes banques dépositaires ou brokers n'ont pas encore transmis de confirmations des soldes en faveur de FlowBank et (2) différents actifs mobiliers (participations, prêts à des sociétés filles, matériel informatique) ont été mentionnés à leur valeur vénale, sans avoir pu être réalisés.

Après le paiement des dépôts privilégiés et la prise en charge des divers frais de la masse en faillite, les actifs au 31 octobre 2024 s'élèvent à environ CHF 360'000'000.

Concernant les participations de FlowBank dans la société London Capital Group Limited (United Kingdom), les Liquidateurs sont toujours à la recherche d'un acheteur potentiel.

Enfin, s'agissant des trois tableaux situés dans les locaux de FlowBank (voir la circulaire aux créanciers n°1 du 28 août 2024), la prétention en revendication émise par Charles-Henri Sabet semblant fondée, une communication a été publiée à la Feuille Officielle du Commerce. Il y était imparti à tout créancier qui entendait contester la revendication un



délai de 30 jours pour requérir la cession des droits selon l'article 20 de l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'insolvabilité des banques et des maisons de titres. Trois créanciers se sont manifestés, deux requêtes ont été abandonnées et la troisième est en train d'être examinée.

6. Etat de collocation

Au 3 décembre 2024,

- (i) environ 497 créances de fournisseurs ont été produites pour un montant approximatif supérieur à CHF 29'000'000; et
- (ii) 22 créances des détenteurs d'obligations de Flowbank SA, en liquidation pour un montant approximatif de CHF 2'845'000 ;
- (iii) les clients disposent de créances pour un montant approximatif total de :
 - a. CHF 3'000'000 à titre de dépôts privilégiés (colloqués en 2^{ème} classe conformément aux articles 37a de la loi fédérale sur les banques et 219 LP);
 et
 - b. CHF 400'000'000 à titre de dépôts *non* privilégiés (colloqués en 3^{ème} classe conformément à l'article 219 LP).

Les Liquidateurs précisent que les montants ci-dessus représentent des estimations et que les créances sont en cours de vérification par les Liquidateurs.

Les organes de Flowbank SA, en liquidation, seront appelés à se déterminer sur la liste des productions de créances qui leur sera soumise avant la publication.

Les Liquidateurs estiment qu'une première version pourra prochainement être soumise aux créanciers pour consultation.

7. Employés et locaux

Comme indiqué dans la circulaire n°1 du 28 août 2024, seuls les employés nécessaires au déroulement de la liquidation ont vu leur contrat de travail maintenu. Au 1^{er} novembre 2024, 56 employés et 3 consultants externes étaient actifs pour FlowBank. La répartition par département figure dans le tableau ci-dessous :

Département de la Banque	Nombre de personnes
Département légal	2 employés
Département des ressources humaines	2 employés
Département finances	6 employés
Département informatique	14 employés, 3 consultants externes (2 dans les locaux de la Banque et 1 hors des locaux)
Département trading	3 employés
Back office	15 employés
Département compliance	5 employés
Service clients	8 employés
Département fiscal	1 employé

Les Liquidateurs réévalueront la situation de manière régulière afin de déterminer si les départements mentionnés ci-dessus, respectivement les employés qui y travaillent, sont encore essentiels à la liquidation.

S'agissant des locaux de la Banque, les locaux situés à Zurich ont été résiliés au 31 août 2024 puis remis au bailleur. Le locateur repreneur s'étant entre-temps désisté, les Liquidateurs recherchent un nouveau repreneur de ce bail. La vente du matériel de bureau est en cours.

Concernant les locaux de la banque à Genève, un courtier spécialisé a été mandaté pour la relocation des surfaces sises à Pont-Rouge 4-6 (les anciens locaux) et Pont-Rouge 9 (les locaux actuels). Des visites sont en cours.

8. Décommissionnement

La cessation et le démantèlement des infrastructures informatiques incluent la nécessité de créer un archivage électronique des données de FlowBank.

Un appel d'offres visant à identifier un prestataire capable de gérer et de maintenir les données bancaires pendant la période légale de conservation de dix ans (e.g. *cloud* & hébergement, *DataCenter*, réseau & sécurité, services gérés) a été envoyé à des contreparties sélectionnées en date du 15 novembre 2024.



Une fois l'archive électronique établie (après complétement de la migration et tests par les utilisateurs) et approuvée par les Liquidateurs, l'ensemble de l'infrastructure propre à la Banque pourra être démantelée.

A ce jour, les Liquidateurs ont établi le calendrier prévisionnel suivant :

Envoi de l'appel d'offres	déjà accompli	
Questions	déjà accompli	
Soumissions	13.12.24	
Sélection shortlist	20.12.24	
Sélection Prestataire	17.01.25	
Négociations contrat		
Commencement	01.02.25	
Fin du décommissionnement	30.06.25	

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour FlowBank SA, en liquidation Walder Wyss SA, succursale de Genève